c|a.u.e
Fédération nationale

Fédération nationale
des Conseils d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement

Paris, le 22 septembre 2025

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Objet : crise de la collecte de la taxe d'aménagement - disparition des 92 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Monsieur le Président de la République,

A la veille des élections municipales, l'ingénierie territoriale assurée par les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), au plus près des territoires notamment ruraux, est menacée de disparition.

Structures d'intérêt public créées par la loi sur l'architecture de 1977, les CAUE assurent depuis près de 50 ans un service public de conseil, d'accompagnement, de formation et de sensibilisation à l'échelle départementale au bénéfice des élus locaux, des agents des collectivités locales, des professionnels de l'aménagement, des citoyens, et du public scolaire.

Partenaires de l'État, ils œuvrent au rayonnement et à la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement, et des transitions écologique et énergétique. A titre d'exemple, ils sont pleinement investis dans la démarche « Quartiers de demain » que vous avez souhaité initier. Ce sont aujourd'hui 92 CAUE qui assurent une couverture du territoire national, de l'Hexagone, comme des territoires ultramarins.

Les CAUE sont financés à 80% en moyenne par une part de la taxe d'aménagement départementale. Celle-ci a fait l'objet d'une réforme, entrée en vigueur en septembre 2022, transférant sa gestion des services d'urbanisme aux services fiscaux et décalant son exigibilité après l'achèvement des travaux. Sa mise en œuvre s'est malheureusement accompagnée de nombreux retards et dysfonctionnements (cf. rapport GMBI de la Cour des comptes et rapport parlementaire des députés AMIEL et PIRÈS-BEAUNE). Il en résulte des défaillances de collecte extrêmement alarmantes.

En 2023, 600 millions d'euros ont été reversés aux Départements. En 2024, il s'agissait seulement de 350 millions d'euros. En 2025, du 1er janvier au 31 août, à peine 150 millions d'euros ont été reversés aux Départements (chiffres DGFIP). En 2024 et 2025, ce sont plus d'1,5 milliard d'euros de taxe d'aménagement qui n'ont pas été collectés et reversés aux Communes et Départements.

77 postes ont été supprimés dans le réseau des CAUE, conséquence de la seule année budgétaire 2024. Plusieurs structures sont menacées de fermeture dans les mois qui viennent et d'autres sont en cessation de paiement imminente. La fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026 annoncent, si aucune mesure ne peut être mise en place, une disparition progressive des CAUE.

5, rue de Charonne
Cour J. Viguès
75011 PARIS

Tel. 01 43 22 07 82
fncaue@fncaue.fr

www.fncaue.com

c|a.u.e
Fédération nationale

Fédération nationale
des Conseils d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement

Ayant pleinement conscience du contexte budgétaire national que nous traversons, je souhaite préciser à nouveau que les difficultés que nous rencontrons découlent directement d'une réforme fiscale insuffisamment anticipée et dont la mise en œuvre ne fonctionne pas. L'absence totale de visibilité de la DGFIP sur la durée de la crise, le calendrier de résorption et les montants qui seront collectés, au niveau national comme au niveau local, ne permet pas de gérer cette crise comme une crise ponctuelle puisque, sans intervention de votre part, elle provoquera, à terme, la perte définitive du niveau de service, ainsi que des savoirs et savoir-faire apportés dans les territoires par les CAUE.

Je demande la mise en place, dès aujourd'hui, d'une mission conduite au sein de la DGFIP, pour identifier et activer les leviers d'une rapide sortie de crise.

Je sollicite également, et de toute urgence, l'inscription, dans le cadre du projet de loi de finance 2026 d'une mesure exceptionnelle permettant d'activer un système d'avance financière au bénéfice des Départements, afin qu'ils puissent maintenir l'existence des CAUE.

Je tiens enfin à souligner que la Fédération nationale des CAUE se penche depuis plusieurs mois sur les évolutions possibles du modèle économique des CAUE dans le contexte de la mise en oeuvre du "zéro artificialisation nette" notamment. Ces travaux ne sauraient cependant se prolonger et être partagés avec les ministères concernés pour envisager une réforme cohérente si nos structures disparaissaient.

Comptant vivement sur votre écoute et votre action,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Joël BAUD-GRASSET,
Président de la Fédération nationale
des CAUE

5, rue de Charonne
Cour J. Viguès
75011 PARIS

Tel. 01 43 22 07 82
fncaue@fncaue.fr

www.fncaue.com

Courrier transmis à :
Monsieur Emmanuel MACRON, président de la République,
Monsieur Sébastien LECORNU, Premier ministre,
Monsieur Éric LOMBARD, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,
Madame Rachida DATI, ministre de la Culture,
Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,
Monsieur François REBSAMEN, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Copie transmise à Monsieur François SAUVADET, président de Départements de France.